



# Bourse aux Jeux 2022

*Festival Alchimie du Jeu de Toulouse - Règlement de la Bourse aux jeux*

**Art.1 :** L'association Alchimie du jeu, organisatrice du festival du jeu de Toulouse propose du vendredi 6 mai 2022 au dimanche 8 mai 2022 une bourse aux jeux.

**Art.2 :** La bourse aux jeux se déroule au MEETT, Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole, Concorde Avenue, 31840 Aussonne, aux jours et heures suivants:

## **Dépôt des jeux de société**

*Vendredi 6 mai : 14h00 à 20h00 / Samedi 7 mai : 10h00 à 20h00*

*Dimanche 8 mai : 10h00 à 14h00*

## **Vente des jeux de société**

*Vendredi 6 mai : 14h00 à 24h00 / Samedi 7 mai : 10h00 à 20h00*

*Dimanche 8 mai : 10h00 à 18h00*

## **Paiement des ventes et reprise des invendus**

*Vendredi 6 mai : 14h00 à 24h00 / Samedi 7 mai : 10h00 à 20h00*

*Dimanche 8 mai : 10h00 à 19h00*

**Art.3 :** Pour gagner du temps, il est conseillé aux participant.e.s de renseigner leur liste de jeux en avance sur le site : <http://bourseauxjeux.alchimiedujeu.fr>

**Art.4 :** Le prix des jeux de société doit être en euros, prix rond. L'Alchimie du jeu vendra chaque jeu avec une augmentation de 10% (arrondi à l'euro le plus proche) et conservera la différence entre le prix de vente et le prix demandé par le vendeur.

**Art.5 :** Seuls les jeux de société propres et en bon état, complets ou jouables, proposés à un prix raisonnable seront acceptés en dépôt.

**Art.6 :** Seront systématiquement refusés en dépôt les cartes à collectionner, les jouets, le matériel de puériculture, les journaux, revues, et magazines.

**Art. 7 :** Seront systématiquement refusés en dépôt les lots de jeux, exceptés les jeux de

base, assortis d'extensions. Dans ce cas, la ou les extensions devront être dans la boîte du jeu de base.

**Art. 8 :** Les vendeurs ne doivent pas emballer leur jeu, ni y coller une étiquette de prix.

**Art.9 :** Une étiquette sera apposée sur chacune des boîtes mises en vente. Cette étiquette mentionne un code et le prix de vente afin de faciliter la gestion du stock et des transactions.

**Art. 10 :** Les acheteurs pourront régler leurs achats de jeux en espèces / CB / chèque (à l'ordre de l'Alchimie du Jeu). Sur demande, une facture sera envoyée par mail.

**Art.11 :** L'Alchimie du jeu décline toute responsabilité en cas de vente d'un jeu incomplet ou défectueux. Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier le jeu à l'espace dévolu.

**Art. 12 :** Les jeux vendus aux visiteurs ne seront ni repris, ni échangés.

**Art. 13 :** Le paiement, par l'Alchimie du jeu au vendeur, des ventes réalisées, se fera en espèces ou chèque sur présentation de la pièce d'identité du vendeur des jeux. L'Alchimie du jeu conserve 10% du prix demandé par le vendeur de chaque jeu, arrondi à l'euro le plus proche.

**Art. 14 :** Les invendus seront remis aux vendeurs sur présentation de la pièce d'identité du déposant des jeux.

**Art. 15 :** Les invendus non retirés par les vendeurs le dimanche à 19h seront distribués à des associations en direction des enfants, à des œuvres humanitaires ou aux associations du festival.

**Date, mention 'Lu et approuvé' et signature:**

*L'association Alchimie du jeu ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être en partie, ou totalement, modifiée, reportée ou annulée.*